Vol. 35.1, novembre 2025

Dossier

L'Algérie contemporaine au prisme de ses marges

Re-constructions identitaires, migrations et expériences de la subalternité

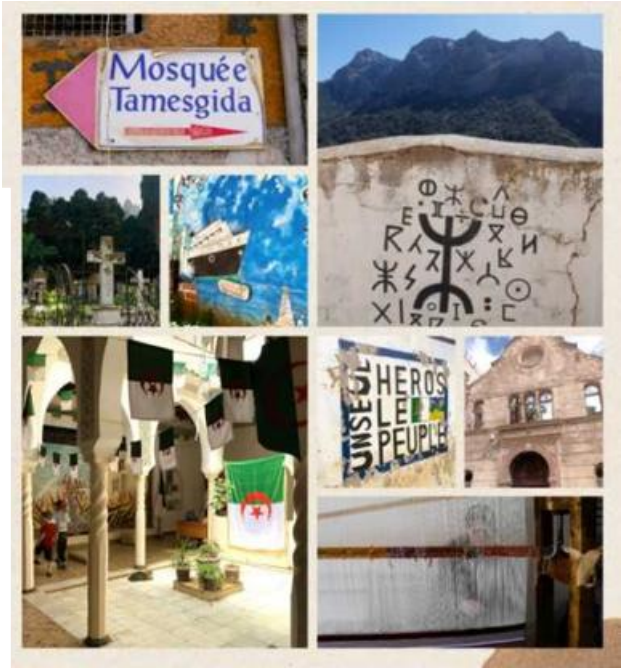

Illustration Manon Sebah

https://espritcritique.hypotheses.org/5415

À Oran, l'organisation d'une communauté camerounaise autonome dans le contexte de la criminalisation de l'immigration subsaharienne

Jeanne Bureau

Socio-anthropologue, Jeanne Bureau a soutenu sa thèse en 2020 à l'Université de Paris (URMIS). Elle est actuellement (2024-2026) postdoctorante à l'Université de Bordeaux.

Résumé

Ce chapitre, issu d'un travail de thèse soutenue en 2020, décrit l'organisation de la communauté camerounaise à Oran. L'organisation communautaire qu'ils développent en Algérie est intimement liée à leur projet migratoire. La création d'une communauté de migrants en mouvement et leur impossible intégration, résultant d'un contexte politico-sociétal particulièrement hostile à leur présence, détermine les formes d'installation et d'insertion de ces migrants à Oran et en Algérie. Ce système créé en migration, délimitant les statuts et les rôles de chacun et différent du système de valeurs du pays d'origine, permet aux Camerounais de faire face ensemble aux épreuves liées à leur vie en Algérie. Dans ce cadre très particulier, les mises en couple, les pratiques économiques et les relations intra-communautaires sont amenées à se redéfinir, en lien avec le projet migratoire.

Mots-clés : communauté camerounaise, Oran, Algérie, habitat, *maquis*, pratiques économiques, couple, identités.

Une rue du quartier des Amandiers, dans la banlieue sud-ouest d'Oran
(Photo Jeanne Bureau, septembre 2017)

Introduction

Cette étude – basée sur ma thèse[1] portant sur les parcours migratoires, les insertions urbaines et les lieux de sociabilité des migrants camerounais dans la ville d'Oran en Algérie – repose sur une enquête de terrain d'environ six mois menée dans le centre-ville et les quartiers périphériques d'Oran au cours de plusieurs séjours entre 2014 et 2017. Ma thèse retrace les parcours (entendus au sens de parcours de vies et aussi de parcours migratoires) des Camerounais[2], depuis leur pays d'origine jusqu'en Algérie et plus précisément jusqu'à la ville d'Oran. Ce pays et cette ville sont perçus par la très grande majorité de mes enquêtés comme de simples étapes dans leur voyage, car ils prévoient d'aller ensuite en Europe. Les voies irrégulières et périlleuses qu'ils empruntent tout du long de leur périple ne sont pas linéaires,

[1] Bureau, 2020a, *Camerounais à Oran (Algérie). Parcours migratoires, insertions urbaines et lieux de sociabilité*.

[2] Mon choix de me centrer sur les migrants camerounais dans la ville d'Oran est essentiellement lié à la conjoncture : lors du séjour de terrain en 2016 visant à compléter mes premières données, j'ai choisi de retourner à Oran qui était pour moi un terrain géographiquement connu et sur lequel je bénéficiais d'une meilleure intégration parmi les migrants camerounais.

elles évoluent en fonction des opportunités, des aléas et des politiques migratoires des pays de transit et de destination. À la suite de Brachet, j'entends par « espace de transit » :

> « […] tout espace où les migrants arrivent en ayant l'intention de poursuivre dès que possible leur route vers une destination plus lointaine, et conservent cette intention au cours de leur séjour dans cet espace, quelle qu'en soit la durée effective » (Brachet, 2009 : 74).

L'Algérie est ainsi perçue comme un espace de transit pour une majorité de mes enquêtés camerounais, bien que celui-ci puisse se prolonger dans le temps au vu du contexte politique. Il est notable toutefois que les migrations subsahariennes au Maghreb sont en majorité des migrations régionales et n'ont pas l'Europe pour destination ; cependant, cela ne concerne pas mes enquêtés camerounais, qui ne s'inscrivent pas, pour la plupart, dans des migrations circulaires impliquant des allers-retours entre le Cameroun et l'Algérie. Dans ce contexte, il s'agit principalement d'expliquer comment les Camerounais vivent et s'organisent à Oran mais aussi depuis le sud du pays, dès leur entrée en Algérie (à Tamanrasset qui est la première grande ville d'arrivée). Cela est mis en relation avec leurs souhaits pour l'avenir et la façon dont ils envisagent la suite de leur voyage, car l'organisation communautaire qu'ils développent en Algérie est intimement liée à leur projet migratoire. La création d'une communauté de migrants en mouvement et leur impossible intégration, résultant d'un contexte politico-sociétal particulièrement hostile à leur présence, détermine les formes d'installation et d'insertion de ces migrants à Oran et en Algérie. Ce système créé en migration, délimitant les statuts et les rôles de chacun et différent du système de valeurs du pays d'origine, permet aux Camerounais de faire face ensemble aux épreuves liées à leur vie en Algérie. Dans ce cadre très particulier, les mises en couple, les pratiques économiques et les relations intra-communautaires sont amenées à se redéfinir, en lien avec le projet migratoire.

Dans ce chapitre, nous commencerons par présenter les lieux et les personnes enquêtées, nous ferons ensuite une contextualisation de l'immigration subsaharienne en Algérie, puis nous montrerons les différents types d'habitats occupés par les migrants camerounais à Oran. Leurs pratiques économiques seront décrites, ainsi que la façon dont ils s'organisent en communauté autonome, dans un contexte hostile où ils ont parfois recours à des identités fictives.

Présentation des lieux et des personnes enquêtées

Oran est la deuxième plus grande ville d'Algérie – après Alger, la capitale – et se situe sur la côte nord-ouest de l'Algérie. Dans un contexte régional où la mobilité des migrants est entravée et où ils sont tenus de s'installer temporairement sur leur trajet, la ville d'Oran occupe une place particulière : du fait de sa position géographique, elle est l'une des villes d'Algérie où la présence migrante est la plus forte. Elle est en effet située sur la route migratoire vers l'Ouest pour les migrants désireux de rejoindre le Maroc puis l'Espagne, en passant par la Méditerranée ou les frontières terrestres des enclaves de Ceuta et Melilla. La proximité d'Oran avec la ville-frontière de Maghnia (et son équivalente marocaine Oujda, de l'autre côté de la frontière) en fait une étape incontournable pour les migrants qui y trouvent des sources d'économies informelles leur permettant de se constituer un pécule en vue de poursuivre leur voyage. Ainsi, les Camerounais continuent, à la faveur d'un réseau d'interconnaissances familiales et amicales, de se diriger en nombre vers cette ville pour s'y établir pour une plus ou moins longue période. Ils estiment également que cette ville serait plus souple envers les migrants sans papiers et qu'il y aurait moins de contrôles policiers qu'à la capitale, ce qui peut en partie expliquer une plus forte présence migrante à Oran qu'à Alger[3]. Oran est considéré par la très grande majorité de mes enquêtés comme une simple étape sur leur parcours migratoire à destination de l'Europe :

> « Depuis le début de la décennie 1990 avec le durcissement des réglementations occidentales en matière d'octroi des visas, les flux migratoires à destination de l'Europe *via* le Sahel et le Sahara sont venus se greffer aux flux transfrontaliers traditionnels qui avaient cours dans cet espace […] La relation entre le milieu de départ et les zones

[3] Il faut garder, à l'esprit à la lecture de ce chapitre, que mon enquête a été menée avant la vague de rafles et d'expulsions massives. Pendant mon enquête, les migrants camerounais à Oran bénéficiaient d'une relative liberté de circulation. Mon enquête de terrain s'est en effet clôturée fin septembre 2017 ; or, les rafles ont commencé début août 2017 et, au début, elles concernaient uniquement les migrants nigériens à Alger (en particulier ceux faisant partie de filières de mendicité), avant de s'étendre, dans les mois qui ont suivi, à l'ensemble des villes algériennes et à l'ensemble des migrants subsahariens quels que soient leurs nationalités ou leurs statuts administratifs. Au moment de mon enquête, les migrants camerounais à Oran qui étaient en mesure de prouver leur nationalité camerounaise (ou leur nationalité « malienne » pour ceux ayant une fausse identité, le passeport malien permettant une libre circulation de trois mois sans visa) étaient *a priori* épargnés par les expulsions.

> d'accueil est entrecoupée de multiples ''étapes'' qui font la spécificité de cette trajectoire migratoire » (Yambene Bomono, 2011 : 1).

La crise économique au Cameroun depuis les années 1980, ainsi que les imaginaires liés à l'Europe expliquent la forte émigration camerounaise :

> « Les migrants rencontrés ne sont pas tous des déshérités fuyant une condition de misère. Les imaginaires qui structurent les représentations de ''l'ailleurs'', sont au fondement de leur décision de quitter le Cameroun pour le Maghreb et de leur désir d'un éventuel établissement en Europe. Le départ du migrant ne peut être considéré indépendamment du retour envisagé dans ses ''formes effectives'' comme dans ses ''formes imaginaires'' : la volonté de réussite sociale par une accumulation des biens matériels et une redistribution des richesses acquises à l'étranger rendant toujours plus pressante la soif de départ » (Yambene Bomono, 2011 : 2-3).

Ces migrants sont à distinguer d'autres populations camerounaises également présentes en Algérie, telles que les étudiants, qui sont, eux, en situation régulière. J'ai constaté que les étudiants et les migrants camerounais se fréquentaient assez peu, hormis dans certains lieux spécifiques (tels que l'Église catholique). Mes enquêtés camerounais (59 personnes interrogées dont 37 femmes et 22 hommes) ont des profils divers, toutefois on peut noter certaines prédominances : c'est une migration jeune, urbaine, provenant surtout des grandes villes (Douala et Yaoundé) et de trois régions du Cameroun (Littoral, Centre et Ouest), chrétienne, avec un bagage scolaire, des enfants et un travail au Cameroun, avec pour destination l'Europe. Il y a une proportion égale de célibataires ou de personnes en couple avant de migrer et quasi-égale de primomigrants et de personnes avec une expérience de migration antérieure, et ils sont arrivés en Algérie relativement récemment, depuis moins de 2 ans.

L’immigration subsaharienne en Algérie

Un phénomène d’immigration loin d’être nouveau, avec une évolution récente

La migration des populations subsahariennes vers l’Algérie n’est pas un phénomène nouveau. Elle obéissait jusqu’alors à des mouvements transfrontaliers et séculaires entre le sud de l’Algérie et les pays frontaliers, particulièrement depuis les années 1970, participant de fait à l’économie régionale (Khaled, Musette, 2007 : 55). Ces importants mouvements transfrontaliers sont surtout perceptibles dans la région sud de l’Algérie comme dans la ville de Tamanrasset (Bensaâd, 2099 : 17). C’est à partir des années 1990 et particulièrement depuis les années 2000 que nous avons vu l’émergence et l’amplification de nouvelles migrations en provenance d’Afrique de l’Ouest et d’Afrique centrale (Gnes, REMDH, 2013). Deux mutations importantes s’observent également : l’élévation du niveau socioculturel des migrants et la féminisation de leurs flux (Bensaâd, 2009 : 25).

Ces migrants, pour certains initialement désireux de se rendre en Europe, sont amenés de plus en plus fréquemment à s’implanter durablement en Algérie et dans les pays du Maghreb. Ces derniers, jusqu’à récemment, étaient davantage perçus comme simple pays d’émigration ou de transit. Or, conséquence directe des restrictions et politiques européennes en matière de migration, les pays du Maghreb tendent à devenir aussi des pays d’immigration. En effet, les gouvernements européens se sont lancés dans une lutte de grande ampleur contre les migrations irrégulières et, grâce à la création de l’agence Frontex[4], ont multiplié les contrôles hors des frontières de l’Union européenne, assignant aux États tiers le devoir de contrôler les flux entrants et sortants de leur territoire (Brachet, 2009 : 16). Ces contrôles drastiques n’ont pas pris en compte le fait que, jusqu’alors, il existait un important mouvement de migrations circulaires entre les pays d’Afrique de l’Ouest, ainsi qu’avec les pays maghrébins (Cimade, 2010 : 38). Les politiques européennes, faisant fi du droit de libre circulation prévalant entre certains de ces pays, ont contribué à l’externalisation des frontières de l’Union. La médiatisation des migrants tentant de franchir les enclaves de Ceuta et Melilla ou la mer Méditerranée de façon irrégulière a contribué à alimenter la vision d’une migration massive

[4] « Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a été créée en 2004 pour aider les États membres de l'Union européenne et les pays associés à l'espace Schengen à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation de l'Union européenne », voir Site de Frontex.

du continent africain vers l'Europe. Cette vision réductrice semble délibérément ignorer que les migrations subsahariennes vers l'Europe sont minoritaires par rapport aux migrations intra-africaines (Cimade, 2010 : 4).

Ainsi, il devient de plus en plus compliqué pour les migrants de se déplacer dans des espaces auparavant ouverts à la circulation, notamment entre pays membres de la CEDEAO[5]. Le Sahara devient :

> « […] une vaste ''zone frontière'' où les migrants peuvent partout et en permanence être contrôlés, catégorisés, triés, incités à faire demi-tour, voire être arrêtés[6] ».

En essayant de contourner les restrictions à leur circulation, les migrants empruntent alors des routes toujours plus dangereuses, augmentant les coûts et les risques du voyage[7]. Ce contexte explique l'évolution des routes migratoires : par exemple, celle menant vers l'Italie à partir des côtes libyennes a connu un déclin très net[8] à partir de l'été 2017 et la mise en place d'accords entre l'Union européenne, le gouvernement de Tripoli et certaines milices libyennes[9].

La criminalisation de l'immigration et de l'émigration…

Dans ce contexte régional répressif, la législation algérienne ne fait pas exception. L'Algérie finit par répondre favorablement aux sollicitations européennes, d'abord en créant en 2006 un office national de lutte contre l'immigration clandestine au niveau du ministère de l'Intérieur, ce qui permet de renforcer implicitement la coopération avec l'Europe (Bensaâd, 2009 : 38). L'Algérie vote ensuite des lois répressives en 2008 et 2009, criminalisant l'immigration et l'émigration « illégales ». Ces lois distinguent l'immigrant étranger et

---

[5] Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle prévoit notamment la libre circulation d'un citoyen entre ses États membres.

[6] Julien Brachet, « Au Sahara, voyager devient un crime », *Le Monde*, 01/06/2018.

[7] *Ibid*.

[8] D'après les chiffres de Frontex, il y a eu 22 434 arrivées en Italie depuis la Libye en juillet 2016. En revanche, il y a eu 9 747 arrivées, par ce même itinéraire, un an plus tard en juillet 2017. Voir Vincent Groizeleau, « Pourquoi les arrivées de migrants en provenance de Libye s'effondrent ? », *Site Mer et Marine,* 20/03/2018..

[9] Voir Carole Lyon, « Migrations. L'Italie paie-t-elle des milices libyennes pour bloquer les migrants ? », *Courrier International*, 01/09/2017.

l'émigrant national (Chena, 2016 : 13).

Cette notion d'« émigration illégale » est considérée par de nombreux chercheurs[10] comme une « aberration juridique », créée au mépris de la déclaration universelle des droits de l'Homme qui dispose que :

> « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien[11] ».

Ainsi, la loi algérienne prévoit désormais des sanctions contre toute tentative de sortie irrégulière du territoire national. Le terme *harraga*[12] renvoie aux émigrants algériens qui tentent la traversée irrégulière de la Méditerranée, sur des barques ou des bateaux pneumatiques, à partir de la côte ouest-algérienne (en direction de l'Espagne) ou de la côte est-algérienne (en direction de l'Italie). Ces filières sont imperméables aux migrants subsahariens qui ne les empruntent que de façon absolument exceptionnelle (Chena, 2016 : 22[13]). Ainsi, la seule route commune aux migrants algériens et subsahariens est celle menant aux enclaves terrestres espagnoles de Ceuta et Melilla, au nord du Maroc[14]. Depuis l'Algérie, les migrants subsahariens continuent de s'orienter vers le Maroc (puis l'Espagne) ou la Libye (puis l'Italie) mais ne partent pas des côtes algériennes pour aller en Europe.

… En dépit d'une implantation significative de migrants subsahariens

Dans ce contexte, les migrants subsahariens, y compris ceux qui avaient pour objectif initial de se rendre en Europe, sont amenés à s'installer – au moins temporairement – en Algérie. Cette présence est surtout significative au sud, comme dans la ville de Tamanrasset et dans les grandes villes côtières, telles qu'Alger et Oran. L'Algérie, bien qu'occupant une place

---

[10] Sur ce point, voir notamment : Brachet (2009 : 16) et Claire Rodier « "Émigration illégale", une notion à bannir », *Libération*, 13/06/2006.

[11] Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 13.2.

[12] En arabe dialectal algérien, les *harraga* sont les « brûleurs », « car ils "brûlent" les frontières ainsi que les étapes nécessaires à un départ qui respecterait les contraintes imposées par les États. En outre, s'ils arrivent en Europe, ils détruisent, "brûlent", leurs papiers d'identité, pour échapper à l'expulsion » (Souiah, 2014 : 13).

[13] De même, Farida Souiah m'a expliqué que les migrants subsahariens ne peuvent pas intégrer ces réseaux de *harraga* algériens car ceux-ci sont formés de connaissances/amis intégrés dans des réseaux de quartiers/de pêcheurs, et dans ce contexte l'étranger (au groupe) est perçu comme une menace pour la bonne réussite du projet. Conversation informelle avec l'auteur dans le cadre du séminaire « Mort(s) et migration » (université Paris Nanterre, séance du 12/03/2018 : « Tenter l'Europe : défier la mort et l'arbitraire institutionnel ? Les espaces discursifs de la frontière »).

[14] *Ibid*.

centrale et demeurant le principal espace de transit des migrants vers tout le Maghreb, continue – paradoxalement – de mener une politique de déni du phénomène migratoire sur son sol : les migrants ne bénéficient d'aucune existence légale et le discours officiel occulte totalement leur implantation. Les statistiques concernant les migrants et établies par les différents services de sécurité (police, armée et gendarmerie) sont considérées comme des documents sensibles non communicables[15]. Les migrants subsahariens n'ont aucune possibilité de régularisation, pas davantage que les réfugiés reconnus par le HCR (Haut-commissariat pour les réfugiés). En effet, alors que l'Algérie a signé toutes les conventions internationales sur les réfugiés[16] et qu'Alger dispose d'un bureau du HCR, elle ne reconnaît aucun réfugié subsaharien (Bensaâd, 2009 : 20). Les migrants africains ayant un statut de réfugié reconnu officiellement par le bureau du HCR peuvent alors être arrêtés au même titre que les migrants irréguliers (Chena, 2016 : 107 ; CFDA *et al.,* 2018 : 14).

Des rafles et des expulsions massives

Cette politique ouvertement hostile envers les migrants subsahariens trouve son expression la plus violente dans les rafles et expulsions massives, toujours en cours depuis l'été 2017. En effet, si les expulsions avaient cessé pendant un temps, elles ont repris en plusieurs vagues d'envergure et se sont étendues aux migrants subsahariens de toutes nationalités, y compris les Maliens – pourtant exemptés de visa et bénéficiant de la libre circulation pendant trois mois en vertu d'un accord de réciprocité entre l'Algérie et le Mali[17]. Ainsi, depuis l'été 2017, les migrants, y compris les femmes, les enfants et les malades[18], ont massivement été déportés vers les frontières. Ils sont raflés dans les grandes villes par milliers[19], dans la rue, les transports, sur les chantiers où ils travaillent et même chez eux en pleine nuit. Ils sont ensuite

---

[15] D'après Bensaâd (2009 : 18). Toutefois Chena (2016 : 16) mentionne qu'« il existe une communication ponctuelle, mais relativement régulière, de statistiques officielles relatives à l'estimation des entrées irrégulières et au nombre d'exilés subsahariens refoulés ».

[16] Notamment la convention relative au statut des réfugiés, ratifiée par l'Algérie le 25/07/1963 et la convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par l'Algérie le 21/04/2005 (Site du ministère des Affaires étrangères algérien).

[17] Amnesty international, « Algérie. Le recours au profilage ethnique conduit à l'expulsion de plus de 2000 migrants subsahariens », 23/10/2017.

[18] « Près de 600 migrants refoulés d'Algérie secourus au Niger », *Le Monde*, 16/07/2018.

[19] Voir notamment les communiqués du 19/10/2017, 14/02/2018, 16/03/2018, 10/04/2018, site d'EuroMedDroits.

regroupés dans des centres de transit, déportés toujours plus au Sud, parqués dans des camps à Tamanrasset, puis littéralement abandonnés en plein désert du Sahara, où ils doivent marcher pendant des heures, sur une distance de plusieurs dizaines de kilomètres[20] avant de pouvoir rallier la première bourgade nigérienne ou malienne[21]. Le nombre de morts dans le désert pendant ces marches forcées est inconnu[22]. L'organisation Amnesty International a dénoncé :

> « […] des arrestations fondées sur ''un profilage ethnique'', les forces de l'ordre ne cherchant pas ''à savoir si les migrants séjournaient légalement ou non en Algérie'', et [a assuré] que certains avaient des visas valides[23] ».

Faute de chiffres exacts, l'ONU a estimé à « plusieurs milliers[24] » le nombre de migrants reconduits de façon arbitraire vers les frontières sud de l'Algérie et a enjoint à l'Algérie de cesser immédiatement les expulsions collectives[25]. Pourtant, celles-ci sont toujours en cours.

Le rôle des médias et du discours institutionnel, vecteurs de la xénophobie

Ces expulsions ont été menées dans un contexte de diabolisation des migrants par une partie des médias et politiciens algériens ouvertement xénophobes[26] assimilant régulièrement les migrants à un problème sécuritaire[27]. En parcourant la presse algérienne arabophone et francophone notamment après la loi de 2008 criminalisant « l'immigration illégale », nous pouvons constater la récurrence d'une terminologie anxiogène assimilant les migrants à une

---

[20] « Près de 600 migrants refoulés d'Algérie secourus au Niger », *Le Monde*, 16/07/2018.

[21] Voir Zahra Chenaoui, « Alger durcit sa politique envers les migrants subsahariens », *Le Monde*, 03/10/2017 ; « En Algérie, les ONG dénoncent de nouvelles expulsions de migrants », *Le Monde*, 19/02/2018.

[22] « Walk or die: Algeria strands 13,000 migrants in the Sahara », 25/06/2018, site d'Associated Press.

[23] « En Algérie, Amnesty dénonce des expulsions massives et ''illégales'' de Subsahariens », *Le Monde*, 24/10/2017.

[24] Une enquête publiée le 25/06/2018 par Associated Press révèle quant à elle que l'Algérie a expulsé plus de 13 000 migrants pendant les 14 derniers mois, y compris des femmes enceintes et des enfants, voir « Walk or die: Algeria strands 13,000 migrants in the Sahara », site d'Associated Press.

[25] Mohand Aziri, « Migrants subsahariens, l'Algérie mal préparée », *El Watan*, 24/05/2018.

[26] Yassin Temlali, « Sur le migrant subsaharien, beaucoup de journaux algériens versent dans la xénophobie », ADTF, *HuffPost Algérie*, 03/06/2014.

[27] Dans les années 2000, on peut constater la même rhétorique sécuritaire dans les journaux marocains, à propos des migrants subsahariens présents au Maroc. À ce sujet, voir Pian (2009 : 80).

« menace », à la « criminalité », à « l'insécurité », au « trafic de drogue », à « l'escroquerie », au « proxénétisme », aux « maladies » et qui les décrit systématiquement comme « illégaux », sans mentionner par exemple que certains, à l'instar des Maliens munis de leurs passeports, disposent de la libre circulation en Algérie. La presse va jusqu'à lier immigration et « terrorisme » afin de justifier la politique d'État répressive (Chena, 2016 : 34). La presse algérienne relaie très majoritairement le discours officiel d'État : hormis quelques exceptions, le champ lexical de la presse semble dresser une barrière infranchissable entre les nationaux et les migrants subsahariens appelés « Africains » – comme si l'Algérie n'était pas un pays africain – présentant les conditions de vie misérables de certains de ces migrants comme leur étant intrinsèques et non dues au contexte social et politique, feignant d'ignorer leur rôle dans le développement local et les présentant comme un flot envahissant et homogène.

Les conséquences de cette politique et de ce discours ouvertement hostiles

Les conséquences de cette politique ouvertement xénophobe sont absolument catastrophiques pour les migrants. Les dépôts de plainte en cas de violences et d'agressions sont difficiles, car les migrants craignent de n'être pas considérés comme victimes mais coupables d'immigration « illégale » et d'encourir des peines de prison. En octobre 2015, le cas d'une migrante camerounaise battue et violée par plusieurs Algériens à Oran au quartier Coca, sous la menace d'armes et d'un chien, avait suscité l'intérêt des médias. Dans un premier temps, plusieurs hôpitaux lui avaient refusé des soins, puis, alors qu'elle s'était rendue au commissariat avec son compagnon, le commissaire avait commencé par leur demander quelle était leur confession religieuse et s'ils avaient des papiers en règle, pour finalement leur intimer l'ordre de partir[28]. Ce cas est loin d'être isolé[29] et les migrants sont encore très peu nombreux à déposer plainte. Cet état de fait alimente un cercle vicieux encourageant les viols, les agressions et les assassinats envers les migrants, car les agresseurs ont conscience qu'ils peuvent agir la plupart du temps en toute impunité. Cela est d'autant plus marqué depuis le début des rafles : nous avons pu constater une augmentation des

[28] « Le viol d'une Camerounaise relance le débat sur le sort des migrants en Algérie », *L'Obs* et *Rue 89*, 05/11/2015.

[29] En janvier 2018, une migrante subsaharienne s'est fait violer par huit Algériens avec usage d'une arme à feu, au quartier des Amandiers en banlieue d'Oran. Cela n'a donné lieu à aucune réaction des autorités même après son dépôt de plainte.

agressions, notamment au quartier des Amandiers à Oran[30]. En créant « institutionnellement les conditions à une expression de la xénophobie » (Bensaâd, 2009 : 29), la politique et le discours de l'État algérien, ce dernier étant largement véhiculé par les médias, contribuent à l'expansion du racisme dans la société algérienne. Les agressions et abus commis envers les migrants, en hausse ces dernières années de façon concomitante à la vague de rafles et d'expulsions massives (Bureau, 2019), peuvent alors s'exprimer dans l'impunité la plus totale.

L'habitat des migrants : le délabrement et la dangerosité des cités et quartiers

Les logements des migrants camerounais sont indistinctement répartis dans de nombreux quartiers de la ville d'Oran : dans le centre-ville aux alentours de la rue Mostaganem, la place de la Bastille, la place Hoche, la place d'armes, la place des Victoires, au quartier Saint Pierre, au quartier et à la cité Saint Charles, à la cité Lescure, à la cité Perret, vers la place Tahtaha au quartier M'dina Jdida. Ces toponymes sont utilisés aussi bien par les Algériens que par les migrants, sachant que, depuis l'indépendance, la plupart des places, rues et quartiers ont été renommés ; cependant l'usage courant veut que la plupart de ces lieux soient encore dénommés par leurs anciens noms (Boumedini, Dadoua Hadria, 2012 : 149 et 160). Des Camerounais résident également dans quelques quartiers plus excentrés comme les quartiers Kimine ou dans la banlieue sud-ouest d'Oran aux quartiers Les Amandiers, Coca et Aïn Beïdha. Les migrants étaient présents en nombre dans ces trois derniers lieux au moment où j'ai effectué la majeure partie de mon enquête en 2016 et 2017. Ils y vivent au milieu de la population locale, dans des conditions désastreuses. La précarité matérielle et financière dans ces quartiers n'est donc pas propre aux Subsahariens ; la population algérienne y habitant subit les mêmes rudes conditions de vie. Ces quartiers sont pour les deux premiers construits illégalement sur une colline, les rues sont en terre battue, les maisonnettes sont rudimentaires, faites de briques ou parpaings apparents et d'un toit en tôle, les détritus s'amoncellent partout, le réseau électrique est défaillant, l'eau courante se limite parfois à un simple robinet pour plusieurs lieux de vie regroupés au sein d'une même habitation, il n'y a

[30] « Le SNAPAP alerte les autorités. Des migrants sont attaqués par des bandes d'individus armés à Oran », *Le Matin d'Algérie*, 19/04/2018.

pas d'isolation et certaines parties de l'habitat sont à ciel ouvert (couloir, cuisine sommaire en semi-extérieur ou petite cour), ce qui augmente la pénibilité de cet habitat en automne ou en hiver. Dans le quartier d'Aïn Beïdha, les migrants habitent dans des maisonnettes ou des garages aménagés, ces derniers étant normalement impropres à l'habitat. Ces trois quartiers sont réputés très dangereux et considérés comme des zones de non-droit où les migrants se font régulièrement agresser par la population locale et où leur présence est extrêmement précaire malgré leur nombre important.

Quant aux appartements, ils sont disséminés dans la ville, dans des immeubles du centre-ville occupés également par des Algériens. Les cités Perret, Lescure et Saint Charles, de grandes barres d'immeubles situées dans l'hypercentre d'Oran, dans un état de délabrement et de saleté inqualifiables et où j'ai mené une partie de mon enquête, logent de nombreux migrants. Les appartements qu'ils occupent sont à quelques exceptions près dans un état assez vétuste, voire complètement dégradé pour certains. Dans le centre-ville, cela n'est guère spécifique à l'habitat migrant, car une grande partie des immeubles anciens dans les grandes villes algériennes souffrent d'un manque d'entretien et de rénovation et sont en état de délabrement avancé.

Les *maquis*

Certains de ces appartements font office de *maquis*, aussi appelés *nganda*[31] : ce sont des bars-restaurants informels, lieux de vie, de sociabilité, de restauration et de loisirs, gérés par les migrants et destinés à une clientèle migrante. Les *maquis* sont situés, tout comme les habitations des migrants, indistinctement dans plusieurs quartiers de la ville d'Oran et en périphérie. Ces appartements ou ces maisonnettes, dont le propriétaire est de nationalité

[31] Les *maquis* sont des restaurants populaires en Afrique francophone, en particulier en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Ils ont également une fonction sociale : ce sont des lieux de rencontre, de débat, d'échange et de divertissement. Au départ il s'agissait de lieux relativement discrets, non déclarés, ne possédant pas de façade sur rue et sans aucun signe qui permette d'identifier leur fonction. Leur appellation fait référence au maquis végétal clandestin, à cause de l'aspect discret, voire caché ou connu seulement *via* le bouche-à-oreille. Le mot *nganda* provient quant à lui du lingala, langue parlée principalement en République du Congo et République démocratique du Congo. Au Cameroun, il semblerait que ces deux termes ne soient pas utilisés pour désigner les lieux de loisirs où l'on vend de l'alcool, qui seraient appelés tout simplement des bars, des snacks ou des boîtes. La désignation de ces lieux par le mot *maquis* serait une spécificité ouest-africaine particulièrement ivoirienne, tandis que le mot *nganda* est surtout utilisé par les Congolais des deux Congo. En revanche, les migrants camerounais en Algérie ont étendu les deux termes de *maquis* et *nganda*, qu'ils utilisent comme des synonymes, aux bars-restaurants informels qu'ils tiennent dans des appartements.

algérienne, sont loués à un couple de migrants la plupart du temps de façon non déclarée. Le couple loueur gère le *maquis*. Ils sont appelés, dans un registre familial, le *père* et la *mère* du *maquis*. Les personnes qui y logent, indépendamment de leur âge par rapport aux gérants, sont dénommés, dans le même registre, les *enfants*, les *garçons* et les *filles* du *maquis*. Diverses formes de *maquis* existent. Certains logent uniquement des *filles* ; celles-ci sont nourries et exemptées de loyer mais doivent effectuer diverses tâches (cuisine, ménage, service des clients). D'autres logent également des *ghettosards* qui eux, paient un loyer de 1 000 DA la semaine et leur plat de nourriture (entre 200 DA et 500 DA) comme n'importe quel client venant se restaurer au *maquis*. On appelle alors ces *maquis* également des *dortoirs* ou des *ghettos*, signifiant qu'ils logent aussi des hommes.

Comme les *maquis* congolais de Paris observés par Rémy Bazenguissa et Janet Macgaffey (1995 ; 2000), les *maquis* camerounais d'Oran sont exclusivement gérés par des femmes. L'homme avec qui la mère du *maquis* est en couple est alors d'office considéré comme le *père* du *maquis*, responsable de la maison et de ses habitants. Le *père* fait figure d'autorité : il surveille, contrôle les allées et venues, a le pouvoir de déclarer tel ou tel individu *persona non grata* à l'intérieur de son *maquis*. Toutefois, ce rôle n'implique pas la gérance du *maquis* à proprement parler, car c'est sa femme qui s'en charge. Les *pères* de *maquis* sont toujours des *anciens*, installés en Algérie depuis quelques années – parfois plus d'une décennie –, car ils ont trouvé en Algérie des sources d'économies très rentables, notamment en prospérant grâce aux escroqueries : ce sont des *hommes d'affaires*, aussi appelés *greatmen* ou *feymen*[32]. La gérance d'un *maquis* peut aussi s'avérer extrêmement rentable : Stéphane, un *père* de *maquis*, m'a indiqué que sa femme réussissait à gagner entre 200 et 300€ par semaine grâce à son *maquis* dans le quartier Saint Charles au centre-ville, ce qui, compte tenu du niveau de vie algérien, est une importante somme.

Les femmes qui logent dans les *maquis* font office de *filles-décors* (ou *filles* ou *décors* – toujours au féminin : une *décor*, c'est ma *décor* –, ces trois expressions étant utilisées

[32] « Dans les années 1990, un mot nouveau fait son apparition à Douala, capitale économique du Cameroun : *feyman*. Sur les marchés, dans les bars et les restaurants, on parle de *feymen* (pluriel) et de *feymania* (l'art de se comporter en *feyman*). L'étymologie du mot est incertaine. Le terme viendrait du pidgin, lingua franca introduite par les Britanniques avant l'annexion du Cameroun par l'Allemagne en 1884. La seconde syllabe – *man* – est sans aucun doute d'origine pidgin. Ce serait le cas également de la première, mais par une voie quelque peu détournée. "Faire", dans l'argot des villes camerounaises, signifie "tromper", "gruger". "Se faire faire" ou, mieux, "se faire fait", c'est "se faire avoir" ». (Malaquais, 2001 : 2).

comme des synonymes par les migrants camerounais en Algérie). Ce rôle implique qu'elles sont sous l'autorité de la *mère* du *maquis*, elles font la cuisine et le ménage, elles servent à boire et à manger à la clientèle migrante. Mais ce rôle ne se limite pas à l'équivalent d'une serveuse de restaurant. La terminologie employée définit en soi ce qui est attendu de la *fille-décor* : qu'elle soit là pour « décorer », pour « faire joli », pour « attirer les hommes », augmentant de fait la consommation des clients et les bénéfices de la gérante du *maquis*. Cette dernière a d'ailleurs tout intérêt à renouveler assez régulièrement ses *décors*, afin que la clientèle masculine ne se lasse pas de voir toujours les mêmes *filles* chez elle, toujours dans l'optique de rentabiliser au maximum son *business* et de fidéliser sa clientèle.

Les pratiques économiques en migration : une différence notable entre nouveaux arrivés et anciens

Les activités économiques développées par les migrants peuvent être qualifiées d'« informelles », en ce qu'elles ne sont pas déclarées aux autorités et qu'elles mêlent parfois le licite et l'illicite.

Les *chogoyeurs*

Dans l'argot des migrants camerounais, *chogo* signifie « petit boulot », les *chogoyeurs* sont les travailleurs journaliers. Ce sont des hommes, généralement jeunes (les 10 chogoyeurs interrogés en entretien ont entre 24 et 37 ans) et nouvellement arrivés en Algérie (depuis plusieurs semaines ou quelques mois ; en l'occurrence ceux interrogés sont en Algérie depuis une durée comprise entre 1 mois et 11 mois ; deux cas exceptionnels font état d'une durée plus longue, de 1 an et demi pour l'un et 3 ans pour l'autre). Ils vont chaque matin de bonne heure aux *placettes*, des ronds-points situés dans la ville d'Oran, et notamment sur un grand axe, où les migrants subsahariens toutes nationalités confondues se regroupent dans l'attente qu'on vienne leur proposer du travail, qui peut être ponctuel, à la tâche, à la journée, à la semaine, plus rarement pour une plus longue durée, un ou plusieurs mois. Les personnes qui viennent démarcher les migrants à la placette sont systématiquement des hommes algériens ;

ils peuvent être patrons d'une entreprise du bâtiment ou bien un particulier ayant besoin d'un service ponctuel. Ils viennent avec leur camionnette, leur voiture professionnelle ou leur voiture personnelle. La discussion pour arriver à un accord sur le montant de la paie peut se faire directement sur place, vitre baissée et sans que le démarcheur ne descende de sa voiture ; d'autres fois, des migrants montent directement dans les véhicules et découvrent, une fois rendus sur place, la tâche qu'ils doivent effectuer et la somme qui sera payée. Beaucoup d'hommes camerounais, y compris les *anciens*, ont commencé leur séjour en Algérie en étant manœuvres sur les chantiers. Ces travaux sont variés mais extrêmement durs physiquement, ce sont souvent des tâches que les Algériens rechignent à faire tant elles sont éprouvantes et qui sont alors dévolues aux migrants, par exemple déblayer des sols ou casser des murs, transporter des sacs de ciment sur le dos ou les porter aux étages supérieurs à la force des bras à l'aide d'une corde. Les *chogoyeurs* peuvent faire aussi d'autres travaux moins pénibles, par exemple la peinture ou l'enduit sur les murs et le carrelage des sols. D'autres hommes, des particuliers, se rendent également à la *placette* avec leur voiture personnelle pour proposer des tâches ponctuelles aux migrants, tels qu'un déménagement ou des travaux de peinture dans leur maison.

L'Algérie étant un pays qui construit beaucoup de bâtiments et notamment des logements, les migrants trouvent à s'y employer relativement facilement, même s'ils doivent parfois patienter pendant de longues périodes chômées et que leurs conditions de travail – marquées par l'effort physique, l'aléatoire de la paie et les abus de la part de certains employeurs – sont éprouvantes.

Une supposée « docilité » des migrants subsahariens recherchée par les employeurs s'explique aussi et surtout par leur absence totale de droits et leur impossibilité de faire aboutir la moindre revendication :

> « Les employeurs apprécient ces travailleurs en raison de leur grande adaptation à la flexibilité imposée. La main-d'œuvre irrégulière travaille à la tâche et la mauvaise image de cette activité professionnelle limite le recrutement de travailleurs réguliers […] Cette main-d'œuvre est demandée et recherchée par les employeurs qui exigent une force de travail très flexible, docile, faiblement rémunérée et prête à accepter des travaux de forte intensité et socialement dépréciés » (Rea, 2002 : 465, 468-469).

Ce besoin en main-d'œuvre irrégulière conduit les États, en Europe, au Maghreb et en l'occurrence en Algérie, à « promouvoir des discours et des pratiques contradictoires » (Rea, 2002 : 469), avec un discours ouvertement « anti-immigration », tout en faisant appel à une main-d'œuvre irrégulière dans certains secteurs économiques désertés par les nationaux.

La quasi-totalité de l'argent des *chogoyeurs*, outre celui dépensé pour leur survie quotidienne, est investie dans la poursuite du projet migratoire, tourné vers l'Europe et les possibilités de passage vers le prochain pays (la Libye ou le Maroc).

Les *feymen*

Les hommes *anciens* (qui sont depuis longtemps en Algérie et minoritaires parmi les Camerounais) ont, eux, un mode de vie radicalement différent et semblent avoir renoncé, temporairement ou définitivement, à la migration vers l'Europe, car ils ont trouvé en Algérie des sources d'économies très rentables bien qu'illégales. La plupart des *anciens* sont des *feymen* : des « escrocs » qui mettent en place des arnaques extrêmement élaborées. L'archétype du *feyman* est un migrant plus âgé (au moins dans la quarantaine), depuis longtemps en Algérie (plusieurs années, voire plus d'une décennie). Les 6 *feymen* interrogés formellement en entretien sont tous présents en Algérie depuis plusieurs années, pour une durée qui varie entre 2 ans et demi et 16 ans. Un seul s'adonnait déjà aux escroqueries au Cameroun. Tous les autres, d'après leurs dires, n'avaient pas d'activités illégales alors qu'ils étaient encore au Cameroun, mais ont commencé les *affaires* une fois en Algérie, au fil des ans et au contact de *feymen* déjà sur le terrain. De plus, il est notable qu'aucun d'entre eux n'avait l'Algérie pour but migratoire final, ils prévoyaient tous d'aller en Europe, en passant par l'Algérie sans s'y attarder. Finalement, ils ont renoncé, temporairement ou définitivement, à aller en Europe et se sont installés en Algérie. Pour certains, c'est le fait d'avoir vu de près les conditions de traversée de la mer Méditerranée, qui les a fait prendre peur et renoncer au dernier moment ; tous refusent de voyager dans des conditions aussi mauvaises et risquées. D'autres n'ont pas renoncé à partir en Europe et, s'ils sont en Algérie depuis plusieurs années déjà, ils cherchent toujours un moyen plus sûr de rejoindre l'Europe, sans embarquer sur des bateaux pneumatiques. Ils n'ont donc pas émigré en Algérie dans le but spécifique de développer des escroqueries, mais ont fini par adopter cette économie, influencés par le contexte migratoire sur le terrain algérien. Cela contredit l'idée que ces hommes étaient déjà

feymen au Cameroun et qu'ils avaient pour but de développer leurs arnaques à l'étranger, émigrant en Algérie en ayant pris soin de choisir spécifiquement ce pays pour les possibilités qu'il pouvait offrir en la matière ; ils se distinguent donc des *feymen* camerounais étudiés au Cameroun par Dominique Malaquais, qui mettait en avant l'extraversion – le désir de développer leurs escroqueries à l'étranger – propre à leur projet (Malaquais, 2001 : 2).

Les *feymen* camerounais d'Oran peuvent avoir une activité complémentaire, mais tous ont participé plusieurs fois ou participent régulièrement à des escroqueries très élaborées, visant de riches entrepreneurs ou hommes d'affaires algériens. Ceux-ci sont approchés et travaillés pendant des mois jusqu'à une totale mise en confiance. En effet l'affectivité, l'émotion sont des éléments fondamentaux des escroqueries (Malaquais, 2001 : 26). Si les escroqueries mises en place par les *feymen* au Cameroun peuvent être diverses et variées, la plus répandue en Algérie consiste à faire croire au client qu'ils fabriquent de faux billets, bien que ce ne soit pas de la fabrication de faux billets en tant que telle, mais plutôt une pièce de théâtre montée de façon audacieuse et ingénieuse, une sorte de tour de passe-passe très élaboré où chaque détail a son importance. Deux de mes informateurs m'ont raconté en détail comment se déroulait une escroquerie réussie. Si cela fonctionne, ils peuvent espérer gagner plusieurs dizaines de milliers d'euros, qu'ils se partagent entre personnes ayant participé au coup, à hauteur de leurs rôles respectifs et des risques encourus. On dit alors du *feyman* qu'il a *carboné*, c'est-à-dire qu'il a touché une importante somme d'argent après une affaire réussie. Le client algérien ne peut en effet guère porter plainte auprès de la police après avoir été escroqué, étant lui-même dans l'illégalité en ayant voulu avoir recours à la falsification de billets de banque. En revanche certains clients algériens pressentent l'escroquerie et dénoncent les *feymen* à la police avant qu'ils n'aient pu mettre leur plan à exécution. La prison est alors un passage quasi obligé pour la plupart des *feymen*, mais s'agissant d'un délit d'« escroquerie », les peines de prison sont moins sévères que s'il s'agissait d'un crime de « falsification » (une réelle fabrication de faux billets). En effet il s'agit de mise en scène, de bluff, d'une sorte de numéro de charme où le client est dupé.

Regards portés sur les *chogoyeurs* et les *feymen*

Il est intéressant de se pencher sur le regard que portent les *feymen* et les *chogoyeurs* sur les pratiques économiques des uns et des autres. S'ils ne portent pas de jugement de valeur

négatif, qu'ils n'ont ni mépris ni admiration pour les économies mises en place par ceux qui n'ont pas fait les mêmes choix qu'eux, en revanche ils mettent en avant le fait qu'ils ne pourraient pas, pour diverses raisons, faire ce genre de travail ou s'adonner à ce genre de pratiques. En l'occurrence, certains *feymen* avec lesquels j'ai abordé ce sujet – tout autant que beaucoup de *chogoyeurs*, d'ailleurs – qualifient le travail comme manœuvre dans le bâtiment de « travaux forcés », très durs physiquement et souvent mal payés ou payés aléatoirement (et dans tous les cas avec une paie sans commune mesure avec les sommes énormes que l'on peut espérer suite à une escroquerie réussie). Concernant les *chogoyeurs* ou les jeunes hommes qui ne s'adonnent pas aux escroqueries, ils mettent en avant – tout comme les *feymen* – que cette entreprise est extrêmement périlleuse. Les *feymen* risquent, à tout moment, l'arrestation et la prison, l'agression violente suivie de graves séquelles (handicaps irréversibles) ou de mort (car certains clients changent d'avis au dernier moment, se rebellent, piègent eux-mêmes les *feymen* en les agressant ou en les dénonçant à la police avant la mise à exécution de leur plan).

Ces distinctions nettes entre les économies déployées par les *feymen*, et celles déployées par les *chogoyeurs*, sont donc perceptibles non seulement dans les économies en elles-mêmes (rudesse et faible paie des travaux dans le bâtiment, risques et gains importants des escroqueries), mais aussi dans les comportements de ceux qui les pratiquent :

> « Une caractéristique fondamentale de la *feymania* […] est la rapidité avec laquelle ses pratiquants accèdent à la richesse, rapidité que cherchent à égaler ceux qui tombent sous le charme des *feymen*. Longues années de travail, accumulation judicieuse et dépenses parcimonieuses, tous ces impératifs auxquels s'était pliée l'émigration africaine de naguère sont ici rejetés » (Malaquais, 2001 : 14).

À tout cela s'ajoute pour les *feymen* une grande satisfaction de gagner de fortes sommes d'argent après avoir escroqué des hommes venant d'une société qu'ils abhorrent et où ils subissent quotidiennement rejet, mépris et racisme. De plus, les *feymen* ne pâtissent pas d'une mauvaise réputation due à leur activité au sein de la communauté camerounaise. Au contraire, quelques-uns sont perçus comme des bienfaiteurs, en ce qu'ils aident, moralement, financièrement, matériellement ou administrativement certains de leurs compatriotes.

Une autre différence fondamentale entre *feymen* et *chogoyeurs* est que les premiers, étant donné les importantes sommes qu'ils gagnent, peuvent accéder à la location de logements car il faut avoir des moyens conséquents pour payer en une seule fois six mois à un an de loyer d'avance, comme il est d'usage en Algérie. Rares sont les hommes autres que les *feymen* qui peuvent se permettre de payer un loyer à un propriétaire algérien, d'autant plus que ces derniers augmentent significativement le montant du loyer lorsqu'il s'agit de louer leur bien à un migrant. Les *chogoyeurs* qui sont des travailleurs journaliers, qui gagnent leur vie de façon très aléatoire, ont des entrées d'argent trop peu significatives et surtout trop irrégulières pour pouvoir prétendre louer un logement auprès d'un propriétaire algérien. Ainsi, ils sont condamnés à vivre chez d'autres Camerounais, grâce à leur système d'organisation : ils sont des *ghettosards* qui paient leur loyer à la semaine (généralement de 1000 DA) dans un *maquis-ghetto*.

S'il existe des « profils-types » plus courants, tels que les *mères* et *filles* de *maquis*, les *feymen* et les *chogoyeurs*, ces figures principales ne sont pas étanches : ainsi, les pratiques économiques peuvent être variées, souvent labiles et parfois cumulatives. Toutefois, une forte disparité s'observe dans les comportements par rapport à l'argent, ainsi que dans les projets liés à celui-ci. Ainsi, beaucoup de *feymen* ont des pratiques de dépense d'argent ostentatoires, surtout dans les *maquis* ; d'autres, semble-t-il plus rares, investissent au Cameroun ; quant aux *chogoyeurs*, la quasi-totalité de leur argent, outre celui dépensé pour leur survie quotidienne, est investie dans la poursuite du projet migratoire.

Si les pratiques économiques peuvent toutes être qualifiées d'« informelles », voire d'illégales, elles se développent au sein d'un contexte particulier : impossibilité d'être régularisé, d'avoir accès au marché du travail, d'ouvrir des commerces ou des restaurants de façon officielle. Certaines de ces économies se caractérisent par l'entre-soi et se font au sein de la communauté camerounaise ou migrante, d'autres se font au contact des Algériens, avec des rapports tantôt marqués par la confiance et la sympathie, tantôt par des abus et des tromperies d'un côté comme de l'autre. Ce n'est pas seulement l'argent qui attire les *feymen*, mais aussi le prestige et la revanche sur une situation économique défavorable et un mépris de la société algérienne, revanche exprimée de façon jubilatoire dans l'aboutissement des escroqueries. Ces impressionnants coups de bluff où chaque détail compte et où chaque personne a un rôle bien défini, peuvent échouer à cause d'un manquement de la part d'un

des associés, les autres peuvent alors le conduire au *G10*, le tribunal informel des migrants camerounais, afin de le faire juger. En effet, les *feymen*, ainsi que tous les autres migrants camerounais, s'inscrivent dans un cadre et une organisation spécifiques, où ils ne peuvent faire abstraction des lois et règles en vigueur au sein du groupe.

S'organiser en communauté autonome pour faire face ensemble aux épreuves liées à la vie en Algérie

Le couple en migration : prise en charge de la femme par l'homme et arrangements plus ou moins formels

Le couple ne s'envisage le plus souvent qu'à l'intérieur de la communauté camerounaise, il est extrêmement rare que des Camerounais(e)s se mettent en couple avec des migrant(e)s d'autres nationalités ou des Algérien(ne)s. La plupart des femmes camerounaises n'ont guère la possibilité de gagner de l'argent en Algérie ; la femme trouve alors dans la mise en couple une certaine sécurité matérielle et financière, en accédant à un logement et étant entretenue par son « mari ». Bien qu'ils ne soient jamais officiellement mariés, le couple alors formé se définit comme *mari* et *femme* et ils sont perçus par tous comme un couple formalisé. Cette mise en couple est le plus souvent perçue comme un arrangement temporaire intimement lié au projet migratoire. En effet, bien que certains couples poursuivent ensemble leur voyage vers l'Europe, le schéma le plus courant est que la femme voyage seule en premier. Les migrants camerounais utilisent pour cela une formulation spécifique : « il a *déchargé* sa femme » signifie que l'homme a payé le voyage de sa femme (vers l'Europe, mais parfois aussi pour retourner au Cameroun) et que le contrat qui les liait est terminé.

Si le couple a eu des enfants, ceux-ci voyagent le plus souvent avec la femme. L'homme qui reste alors sur place peut, dans les semaines ou les mois qui suivent le départ de sa femme – voire immédiatement après – se remettre en couple selon ce même schéma. Pour les femmes aussi, ce schéma peut se reproduire un certain nombre de fois : la femme qui a choisi de retourner au Cameroun peut y rester définitivement ou bien seulement pour un temps et revenir ensuite en Algérie. Il y a ainsi quelques femmes camerounaises à Oran qui ont été *déchargées* plusieurs fois par différents *maris* et qui sont de nouveau en couple. Cette façon

de vivre leur assure un entretien personnel ainsi que celui de leur famille, à qui elles vont régulièrement rendre visite au Cameroun munies d'une certaine somme d'argent à chacun de leur *déchargement*. Le mot « *décharger* » tel qu'il est le plus souvent utilisé par les migrants, signifie ainsi respecter la parole donnée selon l'engagement pris par l'homme, qui assume la responsabilité d'aider sa femme dans son parcours migratoire en payant ses frais de voyage irrégulier vers l'Europe. Ces frais incluent le transport et l'argent dû au *connection man* qui s'occupera d'arranger, par son réseau d'interconnaissances, le voyage irrégulier de la femme vers l'Europe. « Le *déchargement* », aussi appelé « la *décharge* » est donc une somme d'argent remise par l'homme à la femme afin qu'elle puisse continuer son voyage vers l'Europe ou retourner au Cameroun pour voir les membres de sa famille et les aider financièrement. Cette somme n'est pas fixe, elle peut dépendre du temps qu'ils ont passé ensemble, de la nature de leur relation (si celle-ci est apaisée ou non) ou de l'engagement qu'a pris l'homme auprès de sa compagne et du contrat qu'ils ont passé entre eux au début de leur relation. Généralement toutefois, cette somme est au moins de 2000€ sinon plus, car les frais de voyage vers l'Europe peuvent s'avérer élevés. Si la femme choisit de retourner au Cameroun, il faut aussi qu'elle puisse entretenir sa famille avec cet argent pendant un temps ; les sommes avancées par les enquêtées oscillent entre 1000€, qui semble être une somme vraiment minimale, et 5000€. La durée du *mariage* n'est pas fixe là non plus : elle peut être de plusieurs mois ou plusieurs années, cela dépend de l'accord passé entre l'homme et la femme. Certains se mettent d'accord sur une durée déterminée ; il se peut aussi qu'à l'occasion d'une *affaire* réussie, l'homme touche une forte somme d'argent et que la femme réclame alors son dû pour poursuivre sa route. En effet le *mariage par contrat* ne concerne que les hommes qui ont les moyens de se loger, d'entretenir une femme et de lui payer sa *décharge*.

L'engagement du couple est formalisé verbalement devant témoins (par exemple devant les membres du *G10*, le tribunal informel des migrants camerounais). Si l'homme ne respecte pas ses engagements envers sa compagne, cela permet à celle-ci de pouvoir recourir au *G10*. Ses membres pourront ainsi obliger l'homme à *décharger* sa compagne s'il en a les moyens financiers. Dans cette mise en couple, l'homme trouve des avantages tels que les services sexuels, l'entretien de sa maison (cuisine, ménage) et le prestige auprès de ses pairs d'être en couple et éventuellement d'avoir des enfants. Quant à la femme, elle trouve des avantages tels que sa prise en charge matérielle et financière pendant toute la durée du couple formé

en Algérie, ainsi que la prise en charge financière de son voyage. Cette mise en couple, hormis la formalisation du contrat de façon verbale – ou parfois écrite – devant témoins, peut aussi donner lieu à une ritualisation, par exemple en faisant une fête dans un *maquis*, notamment pour les *filles-décors* qui s'apprêtent à quitter le *maquis* où elles ont vécu pour rejoindre le lieu d'habitation de leur *mari*.

Il est très rare que des *chogoyeurs*, travailleurs journaliers sur les chantiers ne disposant que de peu de moyens et n'ayant pas de logement propre, puissent se mettre en couple : cela leur occasionnerait, comme certains le disent, des « dépenses inutiles » qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer de toute façon. Il est d'ailleurs peu probable qu'une femme voulant voyager vers l'Europe daigne se mettre en couple avec un *chogoyeur*, celle-ci ayant impérativement besoin que quelqu'un la prenne en charge financièrement pendant toute la durée de son transit en Algérie et pour le paiement de son voyage vers l'Europe.

Le couple en migration peut donc être à visée intéressée aussi bien du côté de l'homme que du côté de la femme, chacun y trouvant des avantages ; bien que ceux-ci s'exercent quasi systématiquement avec un ascendant de l'homme sur la femme, cette dernière étant souvent très dépendante de lui (hormis si elle est gérante de *maquis*, ces bars-restaurants informels dont les entrées d'argent peuvent être conséquentes).

La relation de couple en migration peut s'avérer très déséquilibrée : l'homme exerce des pressions et un fort ascendant sur sa compagne, lui imposant un certain nombre de règles. Ce schéma de mise en couple relève à la fois de la protection et de la prédation des femmes, les hommes exprimant leur virilité dans la domination de leur compagne. De plus, le couple est très précaire : généralement, il s'agit d'un arrangement temporaire permettant à chacun des partenaires d'avoir accès à certains services. Ainsi, la femme qui se met la plupart du temps en couple par nécessité y trouve un entretien pendant la durée de son transit en Algérie et un paiement de la suite de son voyage. Dans ce contexte, si les enfants nés au Maghreb sont parfois vus comme des fardeaux supplémentaires, les parents ont aussi à cœur de les envoyer en Europe ou au Cameroun afin qu'ils n'aient pas à subir les mauvaises conditions de vie qui sont les leurs en Algérie.

Des solutions de « légalité » et des identités fictives

L'Algérie et le Mali sont liés par un accord bilatéral permettant à leurs ressortissants de voyager librement sur le territoire de l'un ou l'autre pays pendant trois mois. Les ressortissants camerounais, au contraire, ne sont pas exemptés de visa pour venir en Algérie. Ce contexte grandement favorable à la circulation des ressortissants maliens en Algérie donne lieu à une forte demande de passeports maliens, qu'on peut se procurer de différentes façons.

Les enquêtés camerounais étant en possession d'un passeport malien sont minoritaires et sont tous des *anciens*, présents en Algérie depuis plusieurs années. En effet, se procurer ces passeports nécessite d'avoir quelques moyens financiers, étant donné qu'ils se vendent plusieurs centaines d'euros. L'intérêt d'avoir un passeport malien est d'être en situation régulière en Algérie et de pouvoir y circuler librement sans crainte des contrôles policiers (je rappelle que mon enquête a été menée avant les rafles et expulsions massives – débutées à l'été 2017 – qui ne font pas de distinctions entre les nationalités et les statuts administratifs des migrants).

En Algérie, les Maliens musulmans bénéficient d'un « capital sympathie » beaucoup plus élevé que les Camerounais chrétiens. Le sud de l'Algérie et le nord du Mali ont des liens humains, commerciaux et géographiques anciens et importants (Abis, Bennafla, 2014). Tous les Algériens savent localiser le Mali ; en revanche, ils ne savent pas forcément localiser le Cameroun, qui n'évoque rien de familier dans leur imaginaire. En plus de la proximité géographique, la religion musulmane commune aux deux pays joue probablement un rôle facilitant le rapprochement entre les populations algérienne et malienne. De ce fait, de nombreux Camerounais, chrétiens catholiques dans leur grande majorité, se font passer pour des Maliens – notamment parce que, lorsqu'ils ont un passeport malien, cela leur procure une « légalité » de façade – mais aussi pour des musulmans, dans l'optique de se faire plus facilement accepter par la population. Cela ne se recoupe pas nécessairement : ainsi, certains parmi ceux qui ont des passeports maliens l'utilisent pour les avantages administratifs qu'ils procurent, mais ne se présentent pas forcément comme musulmans auprès des Algériens qu'ils rencontrent (voisinage, amis éventuels) ; d'autres au contraire, ont totalement « adopté » l'identité de ces passeports qui ont toujours un nom à consonance malienne *et* musulmane. C'est le cas de Narcisse (39 ans), qui a de bonnes relations avec nombre de ses

voisins, qui le connaissent sous le nom de « Boubakar » (son prénom figurant sur son passeport malien). Selon Stéphane (32 ans), cette identité malienne et musulmane faciliterait grandement les relations sociales avec les Algériens. De plus, Stéphane est un des très rares Camerounais à prétendre maîtriser plus ou moins l'arabe dialectal algérien. Ces variables – maîtrise de la langue arabe, nationalité malienne et religion musulmane – sont selon lui les principaux vecteurs pour se faire mieux accepter auprès de la population locale. De même, Daniel (37 ans) se présente systématiquement comme musulman aux Algériens qu'il rencontre. Même si ses rapports avec les Algériens ne sont pas toujours faciles, particulièrement dans l'espace public – il me donne notamment l'exemple de gens qui ne veulent pas s'asseoir à côté de lui dans le bus parce qu'il est Noir –, il pense néanmoins qu'il trouve plus facilement du travail s'il se fait passer pour musulman et s'il se laisse pousser une imposante barbe. D'autres, bien que très rares, adoptent de temps à autre le port de la djellaba et des babouches. Si se faire pousser la barbe ou se vêtir différemment peut paraître anecdotique, cela participe en fait d'une mise en scène et une présentation de soi en tant que musulman qui, parfois, peuvent effectivement contribuer à une pacification des relations sociales. La référence à l'islam peut permettre de trouver un terrain d'entente, voire même de se sauver d'un bien mauvais pas.

Apprendre quelques formules faisant référence à l'islam, savoir réciter des passages de certaines sourates du Coran, ou encore avoir un physique ou un vêtement particulier, sont autant d'astuces permettant de se présenter comme musulman à des interlocuteurs algériens. En effet, la question « *anta muslim* ? » (« tu es musulman ? ») est extrêmement fréquente ; certains Camerounais se présentent alors le plus souvent comme musulmans aux Algériens qu'ils rencontrent, que ceux-ci soient leurs voisins, de simples connaissances, des commerçants ou des gens qu'ils croisent dans la rue, des amis éventuels, leurs bailleurs ou encore leurs patrons dans le bâtiment. En réalité, bien plus que les quelques personnes mentionnées ci-dessus « font semblant » d'êtres musulmanes, ne serait-ce que ponctuellement, par exemple lors d'une discussion avec un voisin aux questions intrusives, pour couper court à un éventuel débat sur la religion avec un inconnu croisé dans la rue ou pour s'attirer les faveurs d'un patron auprès duquel on tentera de négocier un meilleur salaire. Toutefois, il est délicat de se déclarer musulman sans que cela ne soit vrai, car l'interlocuteur pourrait aisément déceler l'ignorance du déclarant sur sa soi-disant religion. C'est pourquoi

certains ne se risquent pas à un tel jeu, qui pourrait, au contraire de s'attirer la sympathie de l'interlocuteur, provoquer son mécontentement. Ainsi Alphonse (25 ans), qui se fait parfois interpeller dans la rue par des Algériens, leur dit qu'il est Malien, mais se garde bien d'affirmer qu'il est musulman. Il a peur, en cas de mensonge, d'être démasqué et que son interlocuteur algérien se fâche, voire l'agresse. Quand il répond qu'il est chrétien, il constate que son interlocuteur algérien coupe court à la conversation et s'en va.

Au-delà d'un simple « faire semblant » intéressé et à visée pragmatique, qui ne présuppose d'aucune pratique de l'islam ni d'un intérêt spécifique pour cette religion, certains Camerounais eux, s'intéressent plus sincèrement à cette religion qu'ils côtoient au quotidien et qui imprègne très fortement le tissu social algérien. Si cela peut parfois ne pas être tout à fait exempt, là aussi, de visées pragmatiques ou intéressées, cette démarche est toutefois plus sincère en ce qu'elle dénote une véritable curiosité pour l'islam. Cette curiosité peut avoir été nourrie dès le Cameroun, ou bien en migration, lors du contact avec des Algériens.

D'autres Camerounais semblent dresser le constat majoritaire de l'absence d'intérêt à se faire passer pour musulman, leur couleur de peau signant une frontière infranchissable avec les Algériens. Ainsi, comme le fait remarquer Anaïk Pian :

> « Le subterfuge de l'identification religieuse n'est pas utilisé par tous les migrants de confession chrétienne. Certains mettent un point d'honneur à affirmer qu'ils ne manipulent pas les signes extérieurs de la foi » (Pian, 2012 : 168).

C'est le cas de Christian (30 ans), qui indique avoir été incité à plusieurs reprises par des Algériens à se convertir à l'islam. Il revendique son identité chrétienne et n'hésite pas à en parler ouvertement lorsque des Algériens lui demandent quelle est sa religion, bien qu'il soit au fait des avantages que cela pourrait avoir de se déclarer musulman, notamment dans le cadre du travail.

Ces mobilisations de différentes appartenances ou le rejet d'appartenances factices ont aussi bien été décrits par Claire Escoffier (2008 : 172-173). Si les points de vue et les pratiques diffèrent d'un individu à l'autre, cela montre surtout l'intérêt de se pencher sur la question du religieux lorsque nous avons affaire à des enquêtés chrétiens qui évoluent dans une société majoritairement musulmane.

Le président de la communauté camerounaise d'Oran et le G10

Les représentants des *réunions*[33] se réunissent tous les six mois pour élire le *président de la communauté* camerounaise d'Oran. Le rôle de celui-ci est d'être le porte-parole et le représentant de la communauté camerounaise d'Oran notamment auprès de l'ambassade à Alger ; il peut également solliciter l'ambassade pour des questions administratives, pour organiser des fêtes, mobiliser la communauté pour un projet de solidarité, être un intermédiaire lors de conflits… Lors de mon enquête, c'était Raphaël (45 ans), arrivé en Algérie en 2000, qui avait été élu *président*. Pour être élu, il n'est pas nécessaire d'être parmi les plus *anciens*, bien que cela soit le cas de Raphaël. Le *président de la communauté* est surtout élu pour ses qualités humaines. Ainsi, il est apprécié qu'il soit un bon orateur et médiateur, qu'il ait la capacité de rassembler les gens ou d'être un porte-parole efficace, pour porter les doléances de la communauté notamment à l'ambassadeur. D'après Rachel (34 ans), Raphaël est apprécié pour son « expérience de la vie », son « savoir-vivre », sa sociabilité et sa générosité ; ainsi, elle fait remarquer qu'il donne de son temps pour aller visiter des malades à l'hôpital ou qu'il délègue d'autres personnes pour aller les visiter ; de même, malgré les offenses de certains Camerounais, il ne riposte pas mais garde toujours son sang-froid.

Le *président de la communauté* est également président du *G10*, qui constitue le tribunal informel des Camerounais à Oran, et gère les cas de conflits. Le jury du *G10* (qui porte ce nom en référence aux 10 régions du Cameroun) est composé des *présidents* des *réunions*, celles-ci étant définies sur la base d'un regroupement ethnique. Ainsi, n'importe quel Camerounais peut faire appel au président de la communauté qui se chargera de réunir les membres du jury du *G10* pour régler une affaire. Celui-ci permet de régler les conflits à l'intérieur de la communauté camerounaise sans avoir recours aux services de police algériens, envers lesquels les Camerounais entretiennent la plus grande méfiance. En effet,, lorsqu'ils essaient de porter plainte notamment dans des cas d'agressions, les policiers refusent généralement l'enregistrement de leur plainte, ou quand ils acceptent, leur plainte est rarement suivie d'effet mais plutôt classée sans suite. Très souvent, ils se font directement menacer d'incarcération par les policiers pour absence de papiers en règle.

[33] Pour gérer leur argent, investir et bénéficier d'une assistance, les migrants font appel aux *réunions*, associations d'assurance et de prêt au sein de la communauté camerounaise, permettant de parer aux dépenses quotidiennes et extraordinaires et de bénéficier d'une aide dans des cas bien définis.

Le *G10* règle toutes sortes de conflits internes à la communauté : violences domestiques, vol d'argent, non-respect des règles communautaires tel que le refus d'un homme de *décharger* sa compagne, querelle entre deux associés ayant mis en place une escroquerie. Le verdict du tribunal peut prendre diverses formes : paiement d'une amende, restitution des biens ou de l'argent volés au plaignant, spoliation de biens, punitions corporelles, obligation pour un homme de *décharger* sa compagne afin qu'elle puisse poursuivre son voyage vers l'Europe ou retourner voir sa famille au Cameroun.

Les plaignants doivent donner une compensation financière aux membres du *G10* ou à ceux chargés de l'exécution de la décision du jury. Cet argent peut par exemple être retiré de la somme qui revient au plaignant qui a été abusé financièrement ; ce dernier perd donc une partie de son argent, qui revient au *G10*. Certains de mes enquêtés déplorent cet état de fait, constatant que cela incite les juges à faire preuve de partialité et à rechercher avant tout leurs intérêts.

Les Camerounais répugnent grandement à faire appel à la police algérienne et ne l'approchent qu'en cas de nécessité absolue (par exemple en cas d'agression grave ou de meurtre). Parfois, un dépôt de plainte, s'il vise un Camerounais, peut amener à des pressions de la communauté pour que celui-ci soit annulé. L'idée de faire emprisonner un de leurs compatriotes en Algérie, quand bien même il aurait commis une faute grave, les rebute franchement, et ce dans un souci de protection de l'ensemble de la communauté. Ils préfèrent faire appel au *G10*, même si parfois, celui-ci n'est pas efficient ou que leurs membres font preuve de peu d'impartialité.

La justice, ici représentée par le *G10*, trouve donc sa dimension morale en ce que celui-ci régule les conflits, punit les fautifs et dédommage les plaignants, en accord avec un certain nombre de règles propres à la communauté camerounaise et indépendamment des normes en vigueur dans la société algérienne. Cela n'est pas propre aux Camerounais : d'autres communautés migrantes s'organisent, autour d'une appartenance nationale qui n'est pas toujours étanche, dans des sociétés maghrébines où elles n'ont guère l'accès aux services de droit commun et où elles craignent de faire appel aux autorités (Alioua, 2011 : 256).

Conclusions

Dans une société qui n'accepte pas leur présence et d'où ils sont rejetés de toute part tant par le pouvoir étatique que par la population locale, les migrants ont développé une organisation communautaire qui leur est propre, avec son système d'entraide, sa hiérarchie, ses règles et ses sanctions, notamment afin de pallier les manques dus à leur impossible intégration (Bureau, 2020, 2024). Le sentiment de faire partie d'une communauté nationale transcende les appartenances régionales ou linguistiques du Cameroun. Ce système créé en migration, délimitant les statuts et les rôles de chacun et différent du système de valeurs du pays d'origine, permettrait aux Camerounais de faire face ensemble aux épreuves liées à leur vie en Algérie.

L'institution de ces règles communautaires et la redéfinition du couple en migration sont intimement liées à leur condition de migrants en Algérie. Cette organisation informelle, bien que souvent efficace pour procurer une aide et réguler les conflits, aurait aussi des failles et des dérives, et certains Camerounais en seraient insatisfaits. La communauté camerounaise serait ainsi vécue par nombre d'enquêtés comme un espace ambivalent de solidarité mais aussi de domination, à la fois sécurisant et oppressant. Indéniablement pourtant, elle constitue avant tout une ressource, une protection dans la rudesse de la vie de migrant noir en Algérie.

Cette hostilité et cette impossibilité d'intégration notamment par l'absence de régularisation administrative et la difficulté à faire part ouvertement de leur religion chrétienne, amènent un certain nombre de Camerounais à jouer avec leurs identités, la façon dont ils se présentent aux autorités ou à la population locale revêtant souvent une grande part fictive :

> « [Le nouveau venu] va réaliser qu'il va devoir adopter des identités multiples et diverses en fonction des pays traversés et qu'il aura à se réclamer citoyen de pays où il n'est jamais allé et adepte de religions qu'il n'a jamais pratiquées. C'est ici aussi qu'il va acquérir la certitude que le maniement de la facticité est essentiel au succès de son entreprise. C'est ici enfin qu'il va commencer à se familiariser avec cet état de pseudos qui ne s'achèvera que le jour où il sera en Europe avec ses papiers en règle et pourra retrouver sa véritable identité » (Escoffier, 2008 : 149).

Références bibliographiques

Abis Sébastien, Bennafla Karine, 2014, « Afriqu'Orient : des relations à explorer », *Confluences Méditerranée*, n° 90.

Alioua Mehdi, 2011, *L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires*, Thèse pour le doctorat en sociologie, sous la direction de Angelina Peralva et Alain Tarrius, Université Toulouse II Le Mirail.

Bazenguissa Rémy, Macgaffey Janet, 1995, « Ostentation in a clandestine setting: Young Congolese and Zairian migrants in nganda bars in Paris », *Mondes en développement*, Bruxelles, t.23, n°91.

Bazenguissa Rémy, Macgaffey Janet, 2000, *CongoParis. Transnational traders on the margins of the law*, Oxford, James Currey/ Bloomington, Indiana University Press.

Bensaâd Ali, 2009, « L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle », *in* Bensaâd Ali (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala.

Boumedini Belkacem, Dadoua Hadria Nebia, 2012, « Les noms des quartiers dans la ville d'Oran. Entre changement officiel et nostalgie populaire », *Droit et cultures*, n°64.

Brachet Julien, 2009, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger),* Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Bureau Jeanne, 2020a, *Camerounais à Oran (Algérie). Parcours migratoires, insertions urbaines et lieux de sociabilité*, Thèse pour le doctorat de socio-anthropologie, sous la direction de Nicolas Puig, Université Paris Cité.

Bureau Jeanne, 2020b, « Enquêter sur les migrants subsahariens en Algérie : de la juste distance sur un terrain dangereux », *in* Hadj-Moussa, Ratiba (dir.), *Terrains difficiles, sujets sensibles. Faire de la recherche au Maghreb et sur le Moyen-Orient*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant.

Bureau Jeanne, 2024, « Les insertions urbaines des migrants camerounais dans la ville d'Oran (Algérie) : habitats et lieux de sociabilité », *in* Chena Salim Kadri Aïssa (dir.), *Routes africaines de la migration. Dynamiques sociales et politiques de la construction de l'espace africain*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant.

Bureau, Jeanne, 2019, « En Algérie, une approche répressive », *Plein Droit*, n°121.

CFDA/LADDH/SNAPAP/RAJ/EuroMedDroits, 2018, *Rapport alternatif à l'attention du comité des droits de l'Homme des Nations Unies*, CFDA/LADDH/SNAPAP/RAJ/EuroMedDroits.

Chena Salim, 2016, *Les traversées migratoires dans l'Algérie contemporaine. Africains subsahariens et Algériens vers l'exil*, Paris, Karthala.

CIMADE, 2010, Rapport *Prisonnier du désert*. *Enquête sur les conséquences des politiques migratoires européennes à la frontière Mali-Mauritanie*, Cimade.

Escoffier Claire, 2008, *Transmigrant-e-s africain-e-s au Maghreb. Une question de vie ou de mort*, Paris, L'Harmattan.

Gnes Davide, REMDH, 2013, *Maghnia : Franchir la frontière infranchissable. Rapport de mission sur la vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à la frontière algéro-marocaine*, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

Khaled Noureddine, Musette Mohamed Saib (dir.), 2007, *Profils des migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie*, Rapport intermédiaire, Alger, CISP/SARP.

Malaquais Dominique, 2001, « Anatomie d'une arnaque : feymen et feymania au Cameroun », *Les études du CERI*, n°77.

Pian Anaïk, 2009, « Entre ''visibilisation'' et ''invisibilisation'', les migrations subsahariennes au Maroc », *in* Bensaâd Ali (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala.

Pian Anaïk, 2012, « Le corps-mendiant des migrant-e-s subsaharien-ne-s au Maroc : contourner la racisation par l'affichage de la foi musulmane », *Corps*, n°10.

Rea Andrea, 2002, « Le travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique », *in* Peraldi, Michel (dir.), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve & Larose.

Souiah Farida, 2014, *Les harraga en Algérie. Émigration et contestation*, Thèse pour le doctorat en science politique, sous la direction de Catherine Wihtol de Wenden, Science Po Paris.

Yambene Bomono Henri, 2011, « Filières migratoires transsahariennes du Cameroun vers le Maghreb », *Cahiers de l'Urmis*, n°13.